

**DEUX PROJETS AGRICOLES SÉLECTIONNÉS POUR LE  
FONDS DE MICROCRÉDIT AGRICOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (FMAVR)**

**McMasterville, le 20 avril 2023** – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) poursuit fièrement son soutien à l'industrie agricole par l'émission semestrielle de prêts sans intérêt dont l'objectif est de favoriser le développement des entreprises agricoles.

Le Fonds de microcrédit agricole de La Vallée-du-Richelieu (FMAVR) a pour mission d'apporter une aide financière, sous forme de prêt sans intérêt pouvant atteindre 10 000 \$, aux entreprises agricoles en démarrage, en processus de développement ou en processus de diversification, et dont le siège social et les activités sont situés sur le territoire de la MRCVR.

« La MRC de La Vallée-du-Richelieu, dont 86 % du territoire est en zone agricole avec plus de 340 exploitations agricoles, est heureuse de soutenir les entrepreneur(e)s agricoles par le FMAVR. », déclarait madame Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Ce deuxième appel de projets, ayant eu lieu durant les mois de septembre, d'octobre et de novembre derniers, permettra de soutenir deux projets sur le territoire :

- Les bleuets bio de la Montagne à Mont-Saint-Hilaire
- L'entreprise individuelle Karine Guilmain de Saint-Denis-sur-Richelieu

La MRCVR et ses partenaires, le Syndicat local de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu et Financement agricole Canada, contribuent au FMAVR. Les détails du Fonds se trouvent dans la section [financement](#) en ligne.

Pour toute question :  
Accompagnement et soutien aux entreprises  
aeq@mrcvr.ca | 1 877 464-4188

**À PROPOS DE LA MRCVR**

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.